

# LES ÉCHOS

de Terres-de-Caux



20 ▶ 25

Hors-Série | Août 2025



Chères Caussiterriennes, chers Caussiterriens,

Le Conseil municipal a décidé de vous rendre compte dans ce numéro spécial « Les Echos de Terres de Caux » du bilan d'action du mandat qui arrivera à échéance en mars prochain.

A la lecture de celui-ci, vous disposerez de cette rétrospective depuis mars 2020 avec un mandat qui a débuté dans un contexte exceptionnel.

Dès les premières semaines, la crise sanitaire a bousculé notre quotidien, imposant à toutes et tous une capacité d'adaptation sans précédent. Cela a été fait en pleine coordination avec Caux Seine agglo et sous la direction du préfet de la Seine-Maritime. Après ces défis – sanitaires, économiques, sociaux – il a fallu reprendre le cours des choses et mener l'action municipale au quotidien. Ce sont des services publics qui sont à rendre - communaux et communautaires - et des projets à réaliser avec le soutien de l'Etat, des collectivités locales et des institutions.

Pour le conseil municipal, les objectifs sont demeurés constants :

- Garantir un cadre de vie de qualité pour tous les villages comme pour le bourg,
- Soutenir les acteurs locaux dans leurs activités économiques ou sociales,
- Renforcer les solidarités pour permettre à chacun de mener sa vie au mieux, notamment en matière de santé, particulièrement pour les enfants, les adolescents, les personnes fragiles, seules, âgées, dépendantes ou en situation de handicap ou de précarité.

Il s'agit aussi de préparer l'avenir tout en tenant compte des enjeux environnementaux et climatiques et dans le cadre de finances publiques toujours plus contraintes.

Ce bilan retrace le travail accompli collectivement. Rien n'aurait été possible sans l'implication des élus - de la majorité comme de la minorité - la mobilisation des agents communaux, la confiance des partenaires, la vitalité des associations et la participation des habitants.

Que chacune et chacun soit ici remercié.

Vous en souhaitant bonne lecture.

Très cordialement.

Le maire



# Sommaire

Les chantiers du mandat .....	p.4
Vivre en sécurité dans un cadre de vie de qualité	
La sécurité .....	p.8
La voirie .....	p.10
Un cadre de vie préservé .....	p.12
Habiter, consommer, travailler, accueillir	
Le logement : accompagner et diversifier l'offre pour les habitants .....	p.14
Une commune attractive .....	p.16
Un soutien à la vitalité économique .....	p.17
Bien grandir, bien vieillir à Terres-de-Caux	
Bien grandir à Terres-de-Caux .....	p.18
Bien vieillir à Terres-de-Caux .....	p.21
Une commune active, sportive et culturelle	
La culture .....	p.23
Soutien aux associations .....	p.24
Une commune solidaire, engagée et citoyenne	
Solidaire au quotidien .....	p.26
Citoyenneté, devoir de mémoire et jumelage .....	p.28
Gouvernance, finances et gestion responsable	
Ressources humaines et financières .....	p.31
Gouvernance .....	p.33



# LES CHANTIERS DU MANDAT



## Gendarmerie : une nouvelle caserne pour garantir la sécurité

Le samedi 5 février 2022, la commune a inauguré la nouvelle caserne de la gendarmerie nationale « Colonel Arnaud Beltrame », en présence de nombreux élus, dont Édouard Philippe, en sa qualité d'ancien Premier Ministre, et l'ensemble des parties prenantes du chantier.

Située à l'entrée de Fauville-en-Caux, à un carrefour stratégique, cette nouvelle caserne répond à un double enjeu : renforcer le service public de proximité en accueillant les gendarmes de l'ancienne brigade de Bolbec et répondre à l'une des préoccupations majeures des citoyens à savoir la sécurité des personnes et des biens avec une brigade ouverte 7 jours/7.

Le bâtiment, à l'architecture soignée, comprend 16 logements. Les travaux, réalisés sur une période de 20 mois, ont permis l'emménagement des gendarmes et de leurs familles dès le 26 avril 2021. Ce projet n'aurait pu se faire sans la création de la commune nouvelle qui a pu assumer en relais des communes du syndicat intercommunal créé à cet effet, l'investissement lourd qu'il a nécessité : 4,9 millions d'euros avec un emprunt de 3,4 millions d'euros.

## Extension de l'école élémentaire Luc Ferry

Inaugurée le 25 mai 2024, cette extension en miroir de la première tranche a permis de porter la capacité d'accueil de l'école à 4 classes élémentaires. Ce projet répondait à l'évolution des effectifs scolaires à l'échelle du périmètre de la commune nouvelle et visait à améliorer les conditions d'apprentissage des élèves comme le travail des enseignants. Le coût total s'élève à 1,372 millions d'euros, dont 362 000 € de reste à charge pour les finances de la commune de Terres-de-Caux.



## Extension et restauration de l'école maternelle Camille Claudel



Inaugurée le 25 mai 2024, cette extension, menée sur 28 mois, a d'abord permis la création de deux salles de classe et deux salles de repos - pour les petites sections - puis la restructuration de l'ancienne maternelle pour disposer désormais d'espaces mieux adaptés aux besoins des équipes éducatives, avec la construction d'une salle supplémentaire et d'une chaufferie qui alimentera également l'école Jean-Loup Chrétien.

Le coût total s'élève à 2,841 millions d'euros, dont 615 000 € de reste à charge pour la commune.

## Restauration de l'église Saint-Léger d'Autun

Inaugurée le 18 mai 2024 lors de l'opération départementale *Pierres en Lumière*, la restauration de l'église d'Auzouville a été conduite en deux phases : la première a porté sur les éléments structurels (charpente, façades, vitraux, voûtes, décors peints), la seconde sur le mobilier et les boiseries intérieures ainsi qu'un tableau de Bredel. Ce chantier a pu être engagé grâce au legs de plus de 100 000 € de feu Madame YGER, donatrice auzouvillaise, qui a permis de lancer cette démarche de préservation du patrimoine communal, fierté du village.





## Soutien à la rénovation du Campus Hortithèque

La municipalité a défendu activement auprès de la Région Normandie l'agrandissement et la rénovation du Campus Hortithèque, un projet clé pour confirmer le lieu d'excellence qu'il est devenu après 45 ans d'existence. La restructuration concerne aussi la rénovation de la demeure pour y transférer l'antenne de la Chambre d'agriculture. Ce sont plus de 18 millions d'euros investis par la Région pour ce chantier qui se déroulera jusqu'en 2028. La pose de la première pierre a eu lieu le 20 mai 2025. De son côté, la commune ne supportera que la charge de la sécurisation des abords du Campus, rue Bernard Thélu.

## Accueil du Médi-Caux Bus, réponse concrète au défi de l'accès aux soins

Mardi 3 juin 2025, la commune de Terres-de-Caux a inauguré l'installation de Médi-Caux Bus, centre de santé mobile du Pays de Caux, en présence des partenaires et acteurs du projet. En service depuis le 22 avril 2025 au 366 rue Bernard Thélu à Fauville-en-Caux, dans l'ancien cabinet médical du Val Cayeux que la commune a repris à cette occasion, ce centre de santé mobile renforce l'offre de soins de proximité sur le territoire. Il s'adresse en priorité aux personnes sans médecin traitant, de plus de 70 ans et à celles atteintes de maladies chroniques, pour qui l'accès aux soins est souvent plus complexe.

Ce projet repose sur une mobilisation solidaire de professionnels de santé du Pays de Caux, avec le soutien des acteurs institutionnels. Il incarne une réponse immédiate, innovante et concrète à la permanence des soins sur le territoire dans l'attente de l'aménagement de l'espace de santé et de services, rue de Normandie, avec l'installation d'autres professionnels de santé.





## Amélioration de l'éclairage public

Dans une logique d'économie d'énergie et de respect de l'environnement, de nombreux points lumineux ont été remplacés par des éclairages LED, basse consommation, avec le soutien du Syndicat Départemental d'Énergie 76, principal financeur de l'opération d'un montant de 1,61 millions d'euros, dont 400.000 € de reste à charge pour la commune. Au total, c'est la création et l'effacement de 2.565 mètres linéaires de réseaux d'éclairage public et de 2.948 mètres de réseaux électriques.

Ce renouvellement permet aussi de réduire la consommation énergétique, de diminuer la pollution lumineuse et d'ajuster son intensité lumineuse.



### En chiffres

733

Points lumineux  
LED

24

Armoires  
d'éclairage  
public



## Elaboration du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE)

Tout au long du mandat, un groupe de travail ad hoc s'est réuni à de nombreuses reprises pour poser les bases d'un SDIE à l'échelle communale. Objectif : mieux connaître le patrimoine bâti, hiérarchiser les besoins en entretien, en rénovation et en performance énergétique, et planifier les investissements sur le long terme. Il s'agit de la nécessaire démarche d'optimisation des bâtiments municipaux à l'échelle du nouveau périmètre communal. Une des premières actions concrètes a été la vente du logement attenant à la mairie de Ricarville, dont les fonds ont contribué au financement d'une partie des travaux de l'école élémentaire Luc Ferry.





# VIVRE EN SÉCURITÉ DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ



## Sécurité

La sécurité des personnes et des biens reste une priorité forte pour les habitants. Consciente de cet enjeu, la commune a renforcé ses actions pour garantir un cadre de vie sûr, serein et protégé.

### Renforcement des Effectifs de Gendarmerie

Depuis la création de la gendarmerie et de son casernement, la sécurité des biens et des personnes a été renforcée avec désormais la présence permanente de 16 gendarmes, soit le doublement des effectifs. Cela permet une meilleure surveillance du territoire et une meilleure réactivité face aux besoins de chacun en matière de sécurité.



### Police municipale et garde champêtre

En complément, la commune bénéficie de la présence de la police municipale intercommunale et de trois gardes champêtres, présents en permanence sur tout le territoire, grâce au concours de Caux Seine agglo, alors que le bourg de Fauville ne comptait auparavant qu'une policière municipale.

### Mise en place de la vidéoprotection

En 2021, la commune a investi dans un système de vidéoprotection avec 12 caméras installées à Fauville. Ce dispositif, à la fois dissuasif et opérationnel, permet à la police municipale d'exploiter les images pour faciliter l'identification en cas d'incident ou encore pour délit de fuite.



## Protection des biens et interventions d'urgence

La protection des biens des particuliers a été renforcée grâce à plusieurs actions :

- . la création de réserves incendie (aériennes ou enterrées) de 60 à 120 m<sup>3</sup>,
- . l'installation de nouvelles bornes à incendie,
- . le curage de mares, validé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, afin d'améliorer l'accessibilité des points d'eau pour les pompiers.

C'est un investissement conséquent qui a été réalisé avec le soutien de l'Etat, du Département de la Seine-Maritime et de Caux Seine agglo.

En 2025, le Centre d'Incendie et de Secours du Service Départemental compte 47 sapeurs-pompiers volontaires assurant une présence active, formés pour intervenir sur le périmètre et une école de 41 Jeunes Sapeurs-Pompiers. C'est une fierté de disposer au Collège François Villon d'un tel cursus à l'image des sections sports-études.

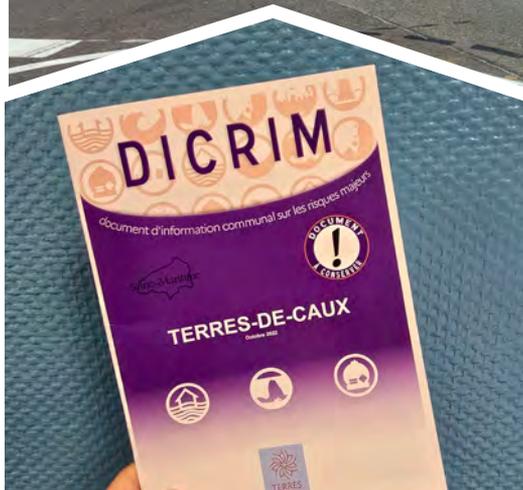
## Côté sécurité routière

La sécurité routière a été améliorée avec l'installation de ralentisseurs, notamment Rue Charles de Gaulle à Fauville, au hameau Le Beau Soleil à Auzouville et à la Chaussée à St Pierre. Ces dispositifs visent à limiter la vitesse et à sécuriser les zones sensibles tout comme l'installation de ronds-points urbains.

## Actions de prévention et sensibilisation

Des exercices de sécurité sont régulièrement menés dans les établissements scolaires et les transports scolaires, en lien avec les services municipaux. De même, la commune participe aux commissions de sécurité pour les établissements recevant du public.

En octobre 2022, la commune a diffusé à l'ensemble des habitants le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), afin que chacun dispose des bons réflexes à adopter en cas de danger sur le territoire. Ce document contribue à une meilleure préparation collective face aux risques naturels ou technologiques.





## Sécurité au travail : Prévention pour les agents

La commune est également attentive à la sécurité de ses agents municipaux. Le document unique d'évaluation des risques professionnels a été élaboré.

Ce travail a permis de faire émerger des améliorations concrètes dans l'organisation et les conditions de travail, en particulier au sein des services techniques.

## Participation à la Semaine de la sécurité

La commune prend part chaque année à la Semaine de la Sécurité, organisée par Caux Seine aggro, en direction du public, des professionnels et des écoles. Par exemple, en 2025, le stand *Je rencontre mon policier*, présent sur le marché a permis aux habitants d'échanger directement avec les agents et de mieux comprendre leur rôle en complément de celui des gendarmes.

# Voirie : une compétence partagée entre la commune et Caux Seine aggro

L'entretien de la voirie communale est principalement assuré par Caux Seine aggro, dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement. Les trottoirs sont pour leur part partiellement pris en charge via des fonds de concours, au profit de la commune tandis que la création d'aménagements de sécurité reste à la charge de la commune.



## Stationnement et mobilités : un nouvel équipement aux abords de l'A29

A la demande de la municipalité, un parking de covoiturage de 38 places, dont une PMR, avec deux bornes de recharge électrique, a été créé en 2022 par la SANEF à Bermonville aux abords de l'A29. Ce projet soutenu par le Département et Caux Seine aggro, sécurise désormais le stationnement des usagers de l'autoroute et met fin au stationnement sauvage le long de la D926.

## Aménagements majeurs dans les quartiers résidentiels



## Réfection de la rue des Vallons (2023) :

D'importants travaux de voirie et de réseaux ont permis d'agrandir le bassin pluvial route d'Auzouville, de déconnecter une partie de réseau d'eau pluviale et le réseau d'eaux usées unitaire, de créer des écluses pour limiter la vitesse une fois les enrobés terminés. Ces travaux avaient également pour but d'améliorer la lutte contre les inondations.



## Réfection de la voirie du lotissement Les Acacias (2023) :

Cet ancien lotissement a bénéficié des travaux de réfection de la voirie par Caux Seine aggro et des nouvelles bordures et trottoirs par la commune ainsi que la création de ralentisseurs afin de limiter la vitesse dans ce quartier résidentiel pour un plus grand confort et une meilleure sécurité au quotidien.

## Meilleure desserte de la rue du Parc (2024) :

Il a été procédé avec le concours de Caux Seine aggro à la réfection de la première tranche de la voirie et de l'assainissement pour améliorer la liaison entre la route de Fécamp et le centre bourg.

## Amélioration des accès à la salle de la Rotonde (2024)

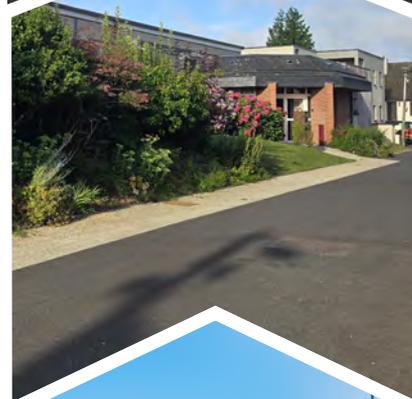
Depuis de nombreuses années, l'accès à la salle des spectacles pouvait se faire grâce à un droit de passage consenti par les propriétaires de la voirie. La création d'une allée piétonne en béton désactivé et la reprise en enrobé de la voie a été possible par la cession à la commune du terrain par leurs propriétaires facilitant ainsi l'accès à la salle de La Rotonde.

## Sécurisation de la RD40 (2024)

Deux plateaux surélevés sur la RD40, au niveau du hameau Le Beau Soleil à Auzouville ont été mis en place. Cette réalisation améliore la sécurité dans cette zone à fort trafic de la route de Foucart avec la participation du Département.

## Création d'un cheminement piétonnier sur la RD149 (2024)

La commune a créé un cheminement piétonnier en bordure de la RD149, reliant le futur quartier de Bourville au centre-ville et desservant la gendarmerie. Cette nouvelle infrastructure, associée à la création de deux plateaux surélevés, vise à sécuriser les déplacements des piétons dans cette zone en développement.





## Un cadre de vie préservé

Préserver le cadre de vie et le caractère rural de Terres-de-Caux et soigner les espaces naturels est un engagement de la commune, au service de la qualité de vie des habitants et du respect de l'identité du territoire.

### Évolution du service de collecte des déchets

Début 2025, changement majeur concernant la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif par Caux Seine agglo : les foyers de Terres-de-Caux sont désormais collectés en porte-à-porte et équipés de bacs gris pour les ordures ménagères et jaunes pour le tri sélectif.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025, la collecte des bio déchets a été mise en place sur plusieurs communes, par Caux Seine agglo, dont Terres-de-Caux avec pour objectif de diminuer la quantité de déchets ménagers, soulager les bacs gris et réduire le paiement de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). Pour les autres déchets spéciaux et les encombrants comme les déchets verts, la déchèterie communautaire reste toujours aussi fréquentée pour la plus grande satisfaction des usagers.

### Concours des jardins fleuris et potagers

Le concours annuel des jardins fleuris, ouvert aux habitants de Terres-de-Caux, se poursuit avec enthousiasme. Il valorise les efforts des particuliers pour embellir leur cadre de vie. Le concours comprend également une édition dédiée aux jardins potagers et familiaux. Les lauréats peuvent alors concourir au plan départemental.



## Fleurissement et végétalisation des espaces publics

Le bien vivre ensemble se traduit aussi par le soin apporté au fleurissement du bourg et des villages. Afin de réduire l'entretien et la consommation d'eau, la commune privilégie les plantes vivaces et adopte une gestion raisonnée des espaces verts.

Chaque année pour marquer les naissances, 7 arbres sont plantés en référence aux sept communes historiques de Terres-de-Caux. En 2024, la commune a été lauréate d'un appel à projet du Département de la Seine-Maritime, qui a permis de créer trois nouvelles zones végétalisées plantées d'arbres : à

proximité de la gendarmerie, rue du Petit Bois, et près de l'école Jean-Loup Chrétien.

La végétalisation de l'ensemble des cimetières a également été repensée en 2021 avec l'engazonnement à pousse lente par projection, en réponse à l'arrêté ministériel Zéro Phyto pour les collectivités et les particuliers. Cette solution permet un entretien durable et qualitatif des cimetières, tout en limitant la végétation spontanée. Après trois années de mise en œuvre, ces espaces sont devenus plus écologiques, accueillants et respectueux du cadre de recueillement qu'ils sont avant tout.



## Circuits de randonnée et gestion des eaux

La commune a développé plusieurs circuits de randonnée à pied et Caux Seine agglo les itinéraires à vélo, dont un itinéraire qui fait le tour complet de Terres-de-Caux, reliant les villages de l'espace communal. Ces parcours empruntent les chemins ruraux et la voirie communale, valorisant le patrimoine naturel et les paysages locaux.

S'agissant de la gestion des eaux de ruissellement, les interventions de Caux Seine agglo ont concerné plusieurs sites : Fauville, avec la réfection de la mare du pré, et au hameau de Roncherolles ; Saint-Pierre-Lavis, avec le rachat d'une maison près de la mare de la Chaussée, ainsi que des travaux rue de la plaine ; Sainte-Marguerite, avec la création de noues facilitant l'écoulement des eaux.



# HABITER, CONSOMMER, TRAVAILLER, ACCUEILLIR

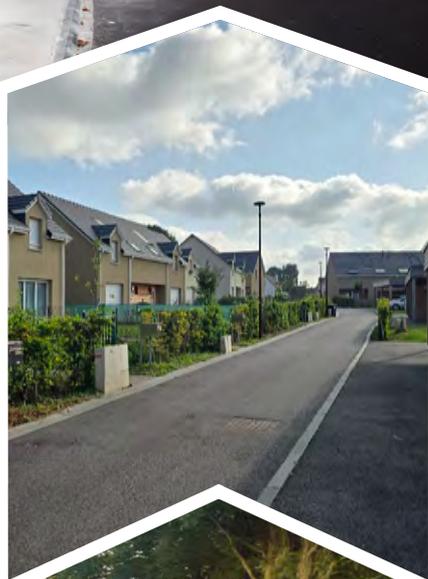


## Le logement : accompagner et diversifier l'offre pour les habitants

### Un accompagnement à la rénovation et à la construction

En tant que commune membre de Caux Seine agglo, les habitants de Terres-de-Caux bénéficient des services de la «Maison de l'habitat». Ce guichet unique permet aux habitants d'être accompagnés dans leurs projets de construction ou de rénovation énergétique. Au cas par cas, les agents de l'agglomération peuvent identifier les financements disponibles (État, Région, Département, aides locales...) et aider à la constitution des dossiers de demande d'aides.

La commune, via son service Urbanisme, est également l'interlocuteur privilégié des habitants pour toute question liée à l'accompagnement dans la constitution d'un dossier de construction ou d'amélioration du logement.



## La résidence « Les Serres » : un projet pour tous les parcours résidentiels

En septembre 2022, la résidence «Les Serres» à Fauville réalisée par le bailleur social LOGEAL a été livrée. L'opération comprend 23 logements dont 19 en locatif et 4 en location-accession pour autant de nouvelles familles.

Ce projet s'inscrit dans une politique communale de longue date, visant à offrir des logements adaptés aux besoins des habitants. Lancé en 2020, le projet a vu le jour sur une parcelle de 11.200 m<sup>2</sup> vendue par la commune, située dans un quartier calme, en continuité d'un précédent programme immobilier.

## Rénovation énergétique : un engagement pour l'environnement et le confort

En apportant sa garantie aux emprunts contractés à cet effet par LOGEAL, la commune a soutenu un important chantier de rénovation énergétique réalisé en 2024 et 2025 pour 7 logements à la résidence des Acacias et 38 logements situés rue de la Ferme à Fauville.

Des travaux de rénovation énergétique ambitieux avec à la clé 40 % d'économie sur les charges de chauffage pour les locataires ; une amélioration notable pour le confort quotidien des habitants et un impact positif pour la planète.

## De nouveaux terrains à bâtir au Hameau de Bourville

Au Hameau de Bourville, entre Fauville et Saint-Pierre, 24 parcelles viabilisées sont proposées à la construction par LOGEAL. Sur l'espace désormais viabilisé, plusieurs terrains restent disponibles à ce jour pour les particuliers souhaitant faire construire leur maison. Sur ce même site, un projet de 25 logements sociaux est également en préparation par le bailleur. Ce programme débutera dès que le soutien financier de l'État sera confirmé.





## Une commune attractive

### Des réseaux pour tous

En 2022, le territoire de Terres-de-Caux a bénéficié du déploiement de la fibre optique grâce au partenariat avec Caux Seine agglo et Seine-Maritime Numérique, avec le soutien du Département et de la Région pour connecter tous les foyers.

La couverture mobile a également été renforcée avec l'installation d'un pylône au stade de Fauville et l'arrivée de la 5G avec l'opérateur Orange : l'ensemble de la commune est désormais connecté.

Avec le Syndicat Départemental d'Énergie 76, plusieurs actions ont été engagées : le renforcement du réseau électrique et l'enfouissement des réseaux, pour un environnement plus sûr, plus esthétique et plus durable.

En matière d'eau potable, Caux Seine agglo améliore le réseau de Sainte-Marguerite pour le raccorder à celui de Fauville.

### Nouvelles règles pour les constructions et les aménagements

La commune a participé activement à l'élaboration par Caux Seine agglo du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), dont la livraison est prévue début 2026. Ce travail a porté sur la définition des zones de densification, la qualification des espaces et la préservation du patrimoine. L'enquête publique est en cours.

### Une attention particulière pour l'offre de santé

Depuis avril 2025, le Médi-Caux Bus est installé rue Bernard Thélu, facilitant l'accès aux soins pour les personnes les plus fragiles de plus de 70 ans sans médecin traitant.

La commune prépare également la création d'un espace de services de santé et de soins, rue de Normandie : le terrain est en cours d'acquisition, le permis d'aménager a été accordé, et le permis de construire est à l'étude pour l'édification du premier cabinet.

# Un soutien à la vitalité économique

L'accompagnement des activités économiques installées sur la commune a conduit la municipalité à agir de concert avec Caux Seine agglo. Actionnaire de la Société publique locale Caux Seine développement, la commune fait appel aux services de cette agence pour ce qui relève du commerce ; l'agglo la missionne pour le développement ou l'installation des entreprises. Il en a été ainsi pour le financement de la rénovation des vitrines et des équipements des commerces grâce à l'aide aux commerces du territoire, avec le soutien de la Région, ou encore de l'accompagnement à la digitalisation des commerces grâce aux fonds européens.

Caux Seine développement est également missionnée par la commune pour accompagner la Dynamique Commerciale dans ses opérations de promotion : braderies, marché de Noël, course de caddies ou *Nos artisans ont du talent*. La commune, c'est un fait avéré, dispose d'un très faible taux de vacance commerciale avec ses 68 vitrines.

L'accompagnement des démarches en circuit court est aussi à mettre au crédit des interventions de l'agence ainsi que de leur relais par l'office du tourisme de l'agglo pour la promotion des produits phares de Terres-de-Caux comme le camembert des 5 Frères (Bermonville) et la bière La Godène (Bennetot).

S'agissant des entreprises, l'agence est à leur écoute pour les accompagner individuellement dans leur développement : extension des bâtiments, réserves foncières, mutation, location ainsi que l'appui à la constitution des dossiers de demande de subvention pour les aides à l'immobilier de l'entreprise.

L'agence dispose aussi de la Maison des compétences pour mettre en relation les entreprises avec les partenaires du service public de l'emploi dans leur politique de recrutement de collaborateurs en organisant des sessions de sélection de candidats.

Enfin, les acteurs de la commune profitent des démarches collectives engagées par l'agence à l'échelle de Caux Seine : le site internet [achetersurcauxseine.fr](http://achetersurcauxseine.fr), et ses réseaux sociaux Facebook et Instagram, les chèques cadeaux Caux Seine, les ateliers digitaux ou encore les opérations de mécénat.



En chiffres

**239** | Établissements

**1337** | Emplois

**68** | Vitrines



# BIEN GRANDIR, BIEN VIEILLIR A TERRES-DE-CAUX

L'enfance et la jeunesse sont une priorité du mandat. Les services ont été renforcés pour répondre aux besoins des familles et favoriser leur épanouissement.

## Bien grandir à Terres-de-Caux

### Petite Enfance : un accompagnement renforcé pour les familles et les professionnels

Au-delà de Terres-de-Caux, le Relais Petite Enfance (RPE) couvre aujourd'hui 9 communes. Il accompagne quelque 80 assistantes maternelles à domicile ainsi qu'une Maison d'Assistants Maternelles. Le Relais propose régulièrement des matinées éducatives, des sorties nature et des actions de soutien à la parentalité.

### Un réseau structuré et des partenariats dynamiques

Devenu guichet unique, le Relais Petite Enfance oriente les familles dans leur recherche de mode d'accueil et accompagne les professionnels de la petite enfance. Il collabore étroitement avec la crèche « Comme 3 Pommes », dont il surveille la Délégation de Service Public confiée à Babilou. Ensemble ont été réalisés des



projets communs comme la refonte du jardin (2023), le partenariat autour de la lecture, ou la célébration des 10 ans de la crèche (2025).

Le Relais a été lauréat en 2025 de l'appel à projet autour de la lecture « Microbiblio ». Il est aussi impliqué dans la réalisation d'un guide de la petite enfance en 2024 avec Caux Seine agglo et la Caisse d'allocations Familiales.

## Jeunesse : un engagement continu au service de la vie scolaire et des temps périscolaires

### Un cadre structurant de la maternelle à l'élémentaire

Tous les jours et tout au long de la journée, le service Animation de la commune accueille les enfants dès leur inscription à l'école, sur les temps périscolaires des matins, midis et soirs. A cela s'ajoute la présence régulière d'intervenants du conservatoire et d'éducateurs sportifs de Caux Seine agglo.

Les écoliers peuvent utiliser les transports en commun, sous la surveillance d'un accompagnateur de la commune, depuis les différents villages de la commune pour se rendre dans l'une des trois écoles de Terres-de-Caux. Le service de transport scolaire est cofinancé par la commune, la Région Normandie et Caux Seine agglo avec une prise en charge totale pour les écoliers et partielle pour les collégiens.

### Des moyens renforcés pour soutenir les projets scolaires

La commune soutient activement les projets pédagogiques portés par les écoles, qu'il s'agisse de voyages scolaires, d'activités éducatives ou d'utilisation d'équipements culturels et sportifs. Le forfait transport attribué à chaque classe a été réévalué afin de faciliter l'organisation de sorties scolaires et de classes découvertes.

Le plan numérique a également bénéficié d'un soutien communal, permettant l'équipement progressif des écoles en tablettes numériques et tableaux interactifs.





Côté équipements, toutes les classes de l'école Jean-Loup Chrétien ont été rééquippées en mobilier neuf, et de nouveaux meubles ont été installés dans les classes récemment ouvertes à Camille Claudel et Luc Ferry.

Par ailleurs, la commune soutient des projets culturels accessibles à tous les élèves, comme le dispositif École & Cinéma, en place depuis deux ans avec la proximité de Ciné Seine à la Rotonde. L'école Camille Claudel a quant à elle vu son équipe d'AT-SEM renforcée, passant de trois à quatre agents à la suite de l'ouverture d'une cinquième classe.

### Une offre de restauration et de loisirs adaptée

Le marché de la restauration scolaire, renouvelé avec le prestataire Convivio, respecte les principes de la loi « Égalim », avec une attention portée à la qualité des repas servis.

L'accueil de loisirs, ouvert tous les mercredis et pendant l'ensemble des vacances scolaires (hors période de Noël et mois août), accueille les enfants de 3 à 12 ans. Pendant les petites vacances, jusqu'à 60 enfants peuvent être accueillis, et jusqu'à 100 durant le mois de juillet, avec une ouverture désormais étendue à quatre semaines. Une semaine sportive a également été mise en place en juillet ces deux dernières années pour les ados.

### Un effort budgétaire majeur pour l'enfance

Ainsi ce sont quelque 280 familles de Terres-de-Caux qui font appel aux services municipaux (cantine, garderie, centre de loisirs). L'ensemble de ces actions représente plus d'un tiers des charges salariales communales, traduisant l'engagement du conseil municipal en faveur de l'enfance et de l'adolescence.

# Bien vieillir à Terres-de-Caux

La commune de Terres-de-Caux s'est engagée tout au long du mandat à créer un environnement favorable au bien-vieillir, en soutenant à la fois l'autonomie des aînés, leur bien-être au quotidien et leur pleine intégration dans la vie locale.

## Une présence humaine attentive

Un agent municipal dédié à l'animation assure une présence hebdomadaire dans les résidences autonomie et entretient des liens étroits avec les résidents ainsi qu'avec les autres seniors du territoire. Cette relation de proximité permet un suivi personnalisé, une écoute active appréciée des familles et un accompagnement administratif adapté.



## Des animations régulières et adaptées

Tout au long de l'année, une salle d'activités dédiée accueille plusieurs fois par semaine des animations variées - lotos, karaokés, ateliers culinaires, décoratifs et manuels - pour les seniors de la commune, mais aussi des sorties intergénérationnelles, ou encore des séances de prévention sur les sujets du quotidien.



## Des attentions et des rendez-vous qui créent du lien

Chaque année, dans la plupart des communes déléguées de Terres-de-Caux, un repas des anciens est organisé. Ce moment convivial, très attendu par les aînés, favorise les retrouvailles, les échanges et la convivialité dans une ambiance chaleureuse.

À l'approche des fêtes, les aînés qui le souhaitent se voient remettre un panier gourmand de Noël.

La commune soutient également de manière harmonisée les 7 clubs des aînés répartis sur le territoire communal et dirigés par des bénévoles. Ces associations jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social, l'organisation d'activités locales. Le soutien communal, qu'il soit logistique, matériel ou financier, permet à ces clubs de fonctionner dans de bonnes conditions tout au long de l'année.





## La Semaine Bleue : valoriser la place des aînés

La commune participe activement à la Semaine Bleue, semaine nationale organisée chaque année en octobre. Elle a pour objectif de mettre en lumière la place des personnes âgées dans la société, de sensibiliser aux enjeux du vieillissement et de promouvoir les liens entre générations. Des animations spécifiques sont alors proposées : expositions, spectacles, ateliers thématiques ou rencontres intergénérationnelles.



## Une maison de retraite engagée pour nos aînés

Sur le territoire de Terres-de-Caux, la Maison de retraite Bouic-Manoury joue un rôle central dans l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. Bien que structure indépendante, elle bénéficie d'un lien étroit avec la commune, le maire en assurant de droit la présidence du conseil d'administration.

L'établissement accueille 100 résidents en hébergement permanent, dont 24 dans une unité sécurisée dédiée à la maladie d'Alzheimer. Elle propose également deux places d'hébergement temporaire pour les situations d'urgence, ainsi qu'un Pôle d'Activités de Soins Adaptés (PASA) de 10 places pour les résidents les plus fragiles.

En complément, l'établissement offre un service de soins infirmiers à domicile, un accueil de jour pour les premiers troubles cognitifs, et un dispositif de répit pour les aidants.

## Une vigilance constante pour les plus fragiles

La crise sanitaire Covid-19 a marqué un tournant dans l'accompagnement des seniors. Pendant cette période, la commune a renforcé son soutien aux personnes âgées, notamment par des appels réguliers pour prendre des nouvelles. La commune a également facilité la mise en place de la campagne de vaccination dans les résidences autonomie.

Enfin, la commune veille à maintenir un accompagnement bienveillant et réactif, notamment en période de fragilité accrue (canicule, isolement, incidents de santé).



# UNE COMMUNE ACTIVE, SPORTIVE ET CULTURELLE



## Culture

### La Rotonde, salle de spectacle

La salle de La Rotonde s'inscrit dans le paysage culturel régional et plus particulièrement dans celui de Caux Seine agglo, permettant la création de partenariats avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire. Ces liens forts se traduisent par la mise en place de tarifs préférentiels pour les adhérents aux salles de spectacle partenaires. C'est aussi la venue, chaque année, du festival *Terres de Paroles*. Rappelons l'édition de 2021, impressionnante, avec les spectacles de feu qui ont illuminé le centre bourg. Une programmation complétée par les spectacles du Conservatoire de Caux Seine agglo qui fait « venir la musique » ou propose des spectacles pour le public scolaire.

La salle, de 300 places accueille chaque année plus de 5.000 spectateurs. Une fréquentation en constante progression, notamment grâce à la présence d'artistes nationaux et internationaux. Au programme : concerts, théâtre, spectacles jeune public, conférences et expositions.

La salle de la Rotonde s'est modernisée ces dernières années, avec l'installation d'un terminal de paiement sur place, l'ouverture d'une billetterie en ligne, ainsi que le renouvellement et l'acquisition de matériel technique. Le parc lumière et les projecteurs sont désormais équipés de technologies LED, plus économes en énergie.



## En chiffres

**5000**

Spectateurs à l'année



## Un accès régulier au cinéma avec CinéSeine

Outre les spectacles vivants, le cinéma fait également partie de l'offre culturelle proposée à La Rotonde. Avec la société publique locale CinéSeine, des projections sont organisées tous les quinze jours, le mardi soir, avec une première séance à destination du jeune public, suivie d'une seconde en soirée pour un public adulte, permettant ainsi d'offrir un accès régulier à une sélection de films récents et de qualité.

En 2024, 2971 entrées au cinéma ont été vendues pour les 60 séances proposées.

## Des équipements culturels communautaires accessibles à tous

Par ailleurs, les Caussterriens bénéficient de l'accès aux équipements culturels de Caux Seine agglo, comme les médiathèques - notamment celle de Bolbec - ainsi qu'aux musées Juliobona et Muséo-Seine. Ils peuvent également pratiquer la musique grâce aux cours proposés par le conservatoire à rayonnement départemental.

Enfin, des boîtes à livres ont été installées à Saint-Pierre et à Fauville, ainsi qu'un espace de lecture, *La Parenthèse*, aménagé au sein d'une résidence autonomie.



## Soutien aux associations

Dès le début de la mandature, la commune a structuré sa relation avec le monde associatif autour de 7 comités thématiques, chacun chargé du suivi et du dialogue avec les associations selon leur champ d'activité : sports, animation & festivités, convivialité, culture, action sociale, mémoire & jumelage, mais aussi jeunesse & éducation.

Cette organisation permet d'accompagner au plus près un tissu associatif particulièrement actif, fort de 46 associations et de près de 1 700 adhérents, dont 1 000 Caussterriens.

## Une attention particulière en période de crise

Face à l'impact de la crise sanitaire en 2020, une subvention exceptionnelle d'équilibre des comptes a été mise en place afin d'accompagner les associations mises en difficulté par l'arrêt de leurs activités.

## Des associations conventionnées

Les conventions d'objectifs et de moyens existantes ont été renouvelées, 5 nouvelles conventions ont été signées pendant le mandat. Au total, 14 associations sont aujourd'hui conventionnées, bénéficiant ainsi d'un cadre de partenariat pluriannuel sécurisé jusqu'en 2026.

## Des règles de soutien transparentes pour une égalité de traitement

Pour toutes les autres associations, et selon leurs activités, des règles de soutien ont été établies de manière transparente et cohérente pour garantir un soutien juste et équitable.

En 2025, un soutien en bonus aux actions de « citoyenneté et fraternité » a également été mis en place pour toute association menant des actions à caractère citoyen.

Des demandes de subventions exceptionnelles ont également été accordées ponctuellement au fil du mandat, tout comme le soutien aux animations organisées dans les villages (repas champêtre, guinguette, fête de la musique, journées du patrimoine...).

## Un appui logistique renforcé

Outre le soutien financier, la commune met aussi à disposition des associations : les salles communales et les installations sportives ou culturelles, le matériel nécessaire (tables, chaises, barnums...) et l'appui des équipes techniques municipales pour l'organisation des événements. De même, Caux Seine agglo en charge de la gestion de la piscine, la met à disposition au profit des clubs de natation au-delà de l'accueil du public pendant les semaines scolaires.



## En chiffres

**90 000 €**

De subventions annuelles  
aux associations

**190 000 €**

De soutien technique  
aux associations





# UNE COMMUNE SOLIDAIRE, ENGAGÉE ET CITOYENNE

## Solidaire au quotidien

### Un CCAS engagé pour tous

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Terres-de-Caux agit au quotidien en faveur des familles, des séniors et des publics en difficulté. Il intervient à la fois sur les questions de logement, d'accompagnement des aînés et de la petite enfance, via le Relais Petite Enfance et le multi-accueil, la crèche « Comme 3 pommes ».



### Lutte contre l'habitat dégradé

La commune de Terres-de-Caux reste vigilante face aux situations d'habitat dégradé, pouvant nuire à la sécurité ou à la salubrité des logements. En lien étroit avec les services du Département qui réalisent des visites sur site accompagnées des élus, des procédures adaptées sont engagées lorsque cela est nécessaire, afin d'inciter les propriétaires à réaliser les travaux indispensables. Cet accompagnement permet d'améliorer les conditions de vie des occupants et de préserver le cadre de vie communal. 17 dossiers ont ainsi été traités durant le mandat.

### Accès au logement et accompagnement

La commune soutient activement les habitants dans leurs demandes de logement social : aide à la constitution du dossier et présence systématique d'un élu aux commissions d'attribution (LOGEAL) pour appuyer les demandes des habitants. Elle accompagne également les familles dans l'admission à l'EHPAD Bouic-Manoury.

### Soutenir les jeunes vers l'autonomie

La commune soutient la Mission locale qui accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Une convention permet la mise à disposition d'un logement temporaire pour un jeune suivi par la Mission locale, au sein de la résidence autonomie, afin de faciliter son parcours d'insertion.



## Faciliter la réinsertion professionnelle des personnes en recherche d'emploi

Dans le cadre de la passation de ses marchés publics de travaux ou de services, la commune impose des clauses d'insertion qui obligent les entreprises à recruter des personnes éloignées du travail. Ainsi, sur le mandat, 31 personnes ont retrouvé un travail dans les 19 entreprises retenues pour l'exécution des travaux dans les écoles, la gendarmerie, ou la préparation des repas pour les écoles.



## Un transport accessible à tous

Rézo'Bus, le service de Transport À la Demande (TAD) développé par Caux Seine agglo, est accessible sur simple réservation. Ouvert à tous, il permet de voyager depuis les villages vers le bourg de Fauville-en-Caux ou à Bolbec, Lillebonne, Port Jérôme et Rives-en-Seine.



## Cavités : un fonds de soutien communal de solidarité

Face aux risques liés aux cavités souterraines, Terres-de-Caux a mis en place un Fonds Marnières en complément du Fonds Barnier de l'Etat. La commune peut ainsi couvrir jusqu'à 100 % du reste à charge, dans la limite de 36 000 € pour les foyers concernés.

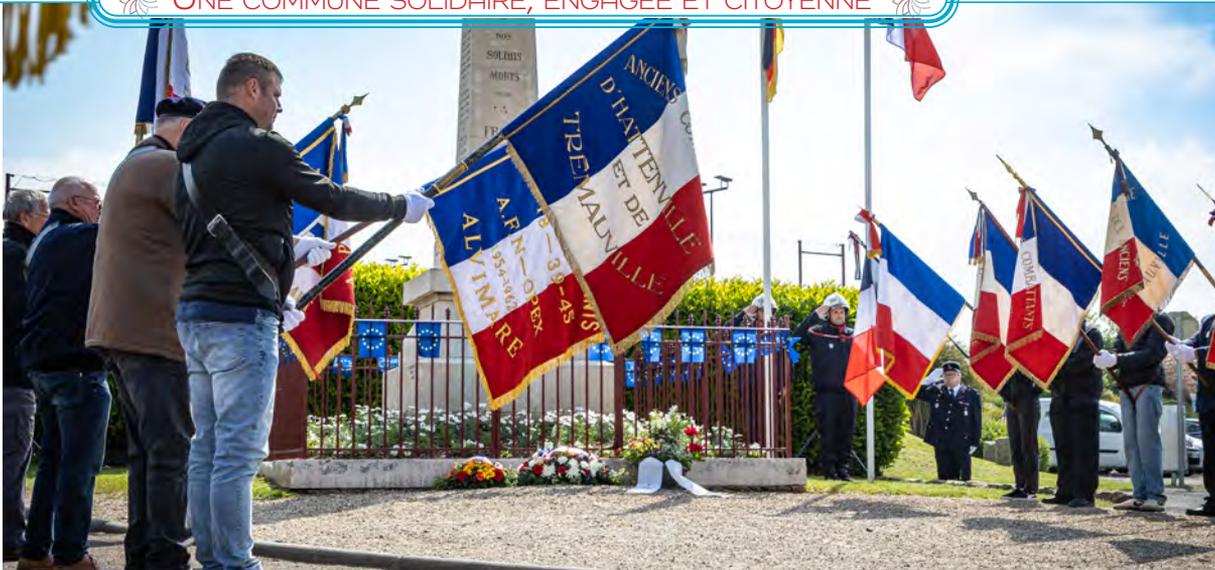
## Une commune mobilisée pour les causes nationales

Chaque année, Terres-de-Caux se mobilise dans le cadre d'Octobre Rose.

La commune organise un stand d'information et de sensibilisation sur le marché hebdomadaire, en partenariat avec des associations locales de lutte contre le cancer du sein. Une marche rose solidaire, rassemblant de nombreux habitants, est également proposée. Tous les dons collectés sont reversés aux organismes engagés dans la prévention, l'accompagnement et la recherche.

Il peut en être de même au cas par cas pour venir en soutien de communes dévastées par des aléas climatiques.





## Citoyenneté, devoir de mémoire et jumelage

### Citoyenneté : un service public de proximité

La commune de Terres-de-Caux accompagne ses habitants tout au long de leur vie citoyenne : déclaration de naissance, célébration des mariages, PACS, parrainages civils, anniversaires de mariage, mais aussi formalités liées aux décès pour lesquels un accueil circonstancié est assuré aux familles.

Chaque naissance est également l'occasion d'un moment symbolique : un cadeau de bienvenue est offert à chaque nouveau-né. Toutes les familles concernées se retrouvent l'année suivante pour la plantation des 7 arbres qui symbolise chaque génération depuis 2018.

### Un lien direct avec les habitants

Les élus assurent des permanences d'accueil dans les mairies des villages et à l'hôtel de ville, favorisant une relation de proximité avec les habitants.

L'information municipale est diffusée régulièrement à travers le magazine *Les Échos*, le site internet de la commune [www.terres-de-caux.fr](http://www.terres-de-caux.fr), sa page Facebook et les affichages publics.

Enfin, l'ouverture de la Maison France Services par Caux Seine agglo, désormais labellisée, facilite l'accès aux formalités administratives du quotidien pour tous les habitants : un véritable atout pour un service public accessible, moderne et de proximité qui prend place dans les locaux de l'ancienne gendarmerie dont Caux Seine agglo fait l'acquisition.

## Honorer la mémoire collective

Les valeurs républicaines ont été portées tout au long du mandat à travers des cérémonies patriotiques, des actions pédagogiques et des temps de mémoire partagés.

Les 8 mai et 11 novembre, des commémorations patriotiques sont organisées au pied du monument aux morts dans chacun des villages avant la cérémonie officielle qui se tient au bourg ou dans une commune voisine.

Aux côtés des sapeurs-pompiers, avec la participation des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP), les anciens combattants et les porte-drapeaux, les autorités civiles et militaires, les élus commémorent la Nation devant un public de plus en plus nombreux. Les JSP y tiennent un rôle croissant, notamment en interprétant La Marseillaise a cappella, marquant l'émotion et le respect collectif.

Les journées du 19 mars et du 18 juin sont également célébrées.

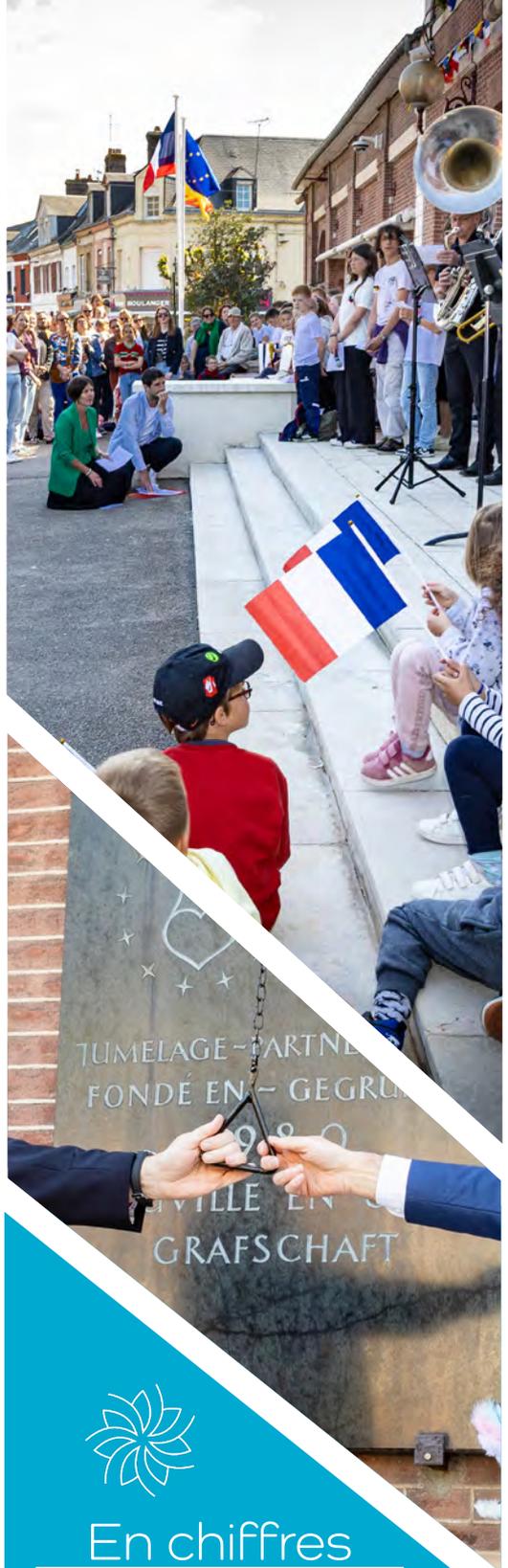
Dans un contexte international incertain, ces cérémonies rappellent avec force la fragilité de la paix et l'importance du devoir de mémoire.

## 2025 : année exceptionnelle

Les 8 et 9 mai 2025, Terres-de-Caux a accueilli les élus de sa commune jumelle allemande, Graftschaft. L'occasion de célébrer ensemble deux anniversaires majeurs : le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale et le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration de Robert Schuman, acte fondateur de l'Union européenne.

Ces « Journées de la Paix » ont réuni pour de beaux moments les élèves des écoles Jean-Loup Chrétien et Luc Ferry, les collégiens germanistes du collège François Villon, les jeunes sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Terres-de-Caux, ainsi que les habitants de la commune dans un esprit de transmission et de fraternité.

Dorénavant, une cloche fondue aux armoiries de Terres-de-Caux, offerte par la municipalité de Graftschaft, pour la commémoration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de sa création, orne la façade de l'hôtel de ville et sonne pour les cérémonies.



En chiffres

45 | Ans de jumelage  
Avec Graftschaft





## Renforcer des liens grâce au jumelage

La commune de Terres-de-Caux est jumelée avec deux communes : Grafschaft, située dans le Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, et Caux, dans le département de l'Hérault, en Occitanie.

Après la période de ralentissement liée à la crise sanitaire, les échanges ont pu reprendre grâce à l'engagement de l'Association de Jumelage de Terres-de-Caux. Les séjours organisés, notamment au printemps, ont permis à la jeunesse de Terres-de-Caux de renouer avec leurs homologues allemands dans un esprit d'ouverture et d'amitié.

Ces rencontres, toujours très appréciées, contribuent au fil des années à construire des relations durables et enrichissantes.





## Ressources humaines et financières

Une gestion financière saine et responsable

La commune de Terres-de-Caux présente une situation financière saine. A cette fin, la commune s'est dotée d'outils de pilotage qui lui permet une meilleure maîtrise budgétaire. La capacité de remboursement de la dette est passée de 4 à 2 ans, tous investissements confondus. La commune a ainsi pu autofinancer ses projets, sans recourir à l'emprunt, préservant ses marges de manœuvre, avec une dette restant due au 31 décembre 2024 de 500.290 €, soit 115€ par habitant ; et au total 988 € par habitant en comprenant la dette pour la construction de la gendarmerie.

### Recettes de fonctionnement

Puisque l'Etat a supprimé la taxe d'habitation et Caux Seine agglo la redevance d'élimination des ordures ménagères, la commune a dû réorganiser les prélèvements locaux. Ainsi, Caux Seine agglo a institué une taxe d'élimination des ordures ménagères et la commune a augmenté de façon raisonnée le taux des deux taxes foncières, propriétés bâties et

non bâties. On rappelle que chaque année, en loi de finances le Parlement décide de l'augmentation des bases de taxation, plus ou moins à hauteur de l'inflation. Cette refonte de la fiscalité locale a été appliquée en 2023 et a ainsi permis de compenser la baisse significative des dotations et subventions reçues de l'Etat, tout en maintenant l'équilibre budgétaire de la commune.



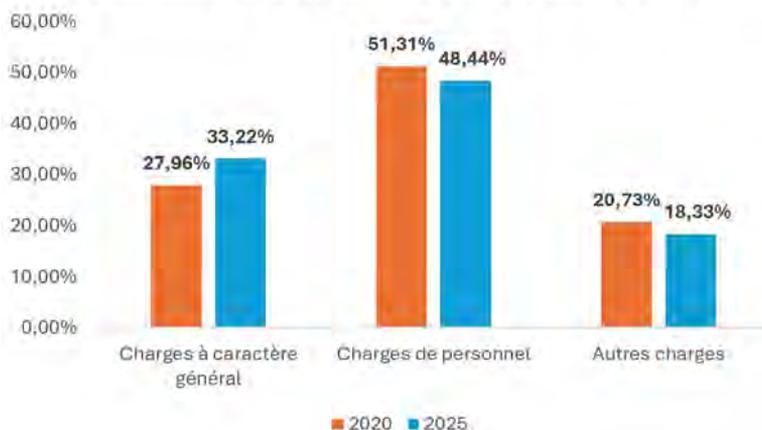


## Dépenses de fonctionnement

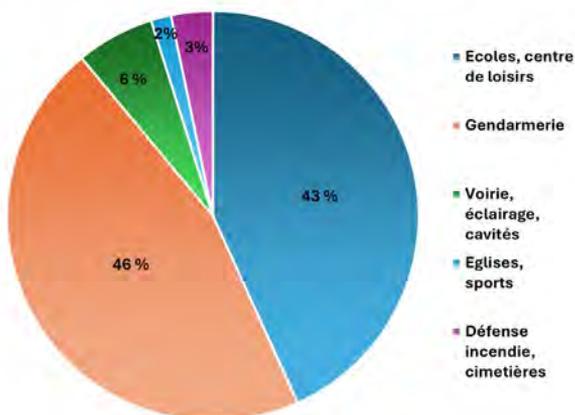
Depuis la crise sanitaire, les charges à caractère général ont connu une hausse marquée, notamment en raison de l'augmentation du coût de l'énergie (gaz et électricité) et des achats courants.

Les charges de personnel, bien que majoritaires, ont été maîtrisées grâce à une réorganisation des services.

Evolution des dépenses entre 2020 et 2025



Répartition de l'investissement de 2020 à 2024



## Plus de 10 millions d'euros d'investissements durant le mandat

Au cours du mandat, au titre du budget principal : 5,6 millions d'euros ont été investis, avec un soutien en subvention à hauteur de 57 % grâce à l'État, au Département, à Caux Seine agglo, ou la Caisse d'Allocations Familiales et divers autres organismes. La commune a ainsi autofinancé sur son budget principal plus de 2,4 millions d'euros au cours du mandat sans recourir à l'emprunt pour ces investissements.

S'y ajoute, au titre du budget annexe pour la construction de la gendarmerie, un investissement de 4,9 millions d'euros, avec le soutien de 1,5 million d'euros de l'Etat et le recours à l'emprunt pour 3,4 millions d'euros.

## Ressources humaines : une répartition équilibrée des effectifs

Les ressources humaines de la commune comptent 53 agents, soit 40 postes en équivalent temps plein. Chaque jour, tous œuvrent au service des particuliers de Terres-de-Caux, mais aussi des professionnels et des visiteurs :

- . 15 % des effectifs sont affectés aux services administratif et culturel,
- . 46 % aux services technique et logistique,
- . 39 % aux services animation et action sociale.



# Gouvernance

## Une gouvernance rigoureuse au service de l'intérêt général

L'action municipale repose sur une gouvernance claire, articulée autour de deux principes : le Conseil municipal, instance de délibération collective, et le maire, autorité de décision exécutive.

## Le Conseil municipal

Le Conseil municipal, composé de 31 élus (25 de la majorité, 6 de la minorité), s'est déjà réuni 44 fois au cours du mandat. 729 délibérations ont été adoptées à ce jour. Ces délibérations sont débattues par les groupes, chacun dans son rôle. Elles sont adoptées soit à l'unanimité, soit à la majorité ; elles peuvent être également ajournées.

## Un travail collectif structuré et concerté

Pour organiser la réflexion et préparer les décisions, la municipalité s'appuie sur plusieurs commissions thématiques : Finances & Performance, Attractivité & Activités, Famille & Solidarité, Patrimoine & Sécurité, Environnement & Ruralité.

Leurs travaux sont assurés par des comités opérationnels, plus resserrés et réactifs, qui pilotent les actions dans les domaines suivants : éducation, culture, sports, animation, convivialité, devoir de mémoire ou encore à la faveur de comité ad hoc pour la conduite de projets ponctuels, comme l'élaboration du Schéma Directeur Immobilier et Energétique.

## Une coordination hebdomadaire des élus

Chaque semaine, la conférence municipale réunit les maires délégués avec les adjoints autour du maire. Cette instance assure la préparation collégiale des décisions à prendre et la coordination de l'action municipale.



## Proximité et ancrage local

Afin d'assurer la bonne prise en compte des réalités locales de chacun des villages comme du bourg et maintenir un lien fort avec les habitants, la commune nouvelle a instauré des conseils de village et de bourg. Composés des conseillers municipaux résidants et de citoyens volontaires ; ces conseils permettent de traiter les questions de proximité et de dynamiser la vie locale avec le concours des associations. Chaque maire délégué(e) est à l'écoute de ses concitoyens et les reçoit à leur demande dans la mairie du village ou avec le maire de Terres-de-Caux.

## Une responsabilité claire, un engagement collectif

Dans une commune nouvelle, la gouvernance repose sur une concertation approfondie. Si le débat est collectif pour la délibération, la responsabilité administrative, civile, pénale du maire reste pleine et entière pour ses décisions. Les délégations confiées aux maires délégués ou aux adjoints ne le déchargent en rien de cette responsabilité, sauf en matière d'état-civil ou de police judiciaire où les maires délégués agissent au nom de l'Etat.

## Une gouvernance pour l'efficacité et la cohésion

La méthode de gouvernance mise en place à Terres-de-Caux vise à préserver la cohésion de l'équipe municipale, notamment dans les relations entre la majorité et la minorité, pour assurer la bonne délibération du Conseil municipal. Elle garantit la qualité des décisions prises ainsi que l'efficacité de leur mise en œuvre, toujours au bénéfice des Caussiterriens et de leur commune.

## COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

M. Jean-Marc VASSE, maire ; Mme Sophie COUSIN, maire-déléguée ; M. Stéphane CAVELIER, adjoint au maire ; Mme Cécile SINEAU-PATRY, adjointe au maire ; Monsieur Gilbert LACHEVRE, maire-délégué, Mme Joëlle LAVENU, maire-déléguée ; M. Bruno DELACROIX, maire-délégué ; Mme Paule CRAQUELIN, maire-déléguée ; M. Pascal HUBY, maire-délégué, Mme Christine LEDUN, maire-déléguée ; Mme Corinne MYMVCHOD, conseillère déléguée ; M. Dominique LEPRON, conseiller délégué ; M. Hervé GREAUME, conseiller ; M. Eric BLOND, adjoint-délégué ; M. Stéphane MICHEL, conseiller ; M. Jean-Michel MECHIN, conseiller délégué ; M. Stéphane DUJARDIN, conseiller délégué ; Mme Caroline LECARON, adjointe déléguée ; Mme Aurélie MABIRE, conseillère déléguée ; M. Stéphane LECARPENTIER, adjoint-délégué ; Mme Sabrina SALLO, conseillère ; M. Frédéric DAMBRY, conseiller délégué ; Mme Laetitia BELLENGER, conseillère ; M. Bertrand LEROY, conseiller ; M. Joël LEFEBVRE, conseiller ; Mme Fabienne GESLAIN, conseillère ; Mme Julie DEMEILLERS, conseillère ; M. Romain CHEVALIER, conseiller ; Mme Marie BREANT, conseillère ; Mme Ghislaine VIOLETTE, conseillère ; M. Christian DURAND, conseiller.



## TERRES-DE-CAUX EN COMMUN

Alors que le mandat arrive à son terme, c'est l'heure de faire un bilan factuel comme cela avait été annoncé au Conseil du 3 février dernier.

Après des débuts hors normes avec une gestion de la crise sanitaire qui s'est imposée comme prioritaire, l'ensemble des élus se sont néanmoins très rapidement organisés pour assurer l'ensemble des missions de service public. Puis, nous avons très rapidement pris la pleine mesure des sujets que nous aurions à traiter pour l'ensemble des communes constitutives de Terres-de-Caux.

Pour autant, les élus - que ce soit la majorité ou l'opposition - n'avaient pas tous les mêmes sensibilités, ni les mêmes opinions mais, malgré cela, tous ont travaillé pour la collectivité et son intérêt général, dans le souci du « rendre service ».

Il est à noter, qu'au-delà des réunions de commissions, de conseils de village ou de bourg, de comités ou des groupes de travail adaptés, le conseil municipal a pu bénéficier d'importants temps de débats pour délibérer. D'ailleurs, le fait qu'un très grand nombre de délibérations ait été adoptée à l'unanimité, est une preuve que les choix faits par le Conseil ont toujours su privilégier l'intérêt général de la commune et des Causseiterriens.

Le premier mandat complet d'une commune nouvelle est important. Il permet en effet de poser les bases d'un avenir commun. Il n'en reste pas moins de défis à relever, de projets à conduire ou d'améliorations à apporter.

Le développement d'une commune nouvelle ne peut se faire sans maturité et exige beaucoup d'engagement, de temps et d'énergie, pour garantir une cohérence d'ensemble comme pour maintenir l'identité de chacune des communes historiques et valoriser leurs atouts.

Stéphane LECARPENTIER  
Coordonnateur de la majorité.

## TERRES-DE-CAUX VOUS APPARTIENT !

Monsieur le Maire nous a demandé notre accord pour une édition spéciale des échos de Terres de Caux « consacrée au bilan ».

Mais faire un bilan sur 6 ans en 14 jours et le rendre le 4 Août 2025 en pleines vacances, ce n'est pas possible.

Par ailleurs, les moyens de l'opposition ne sont pas les mêmes que ceux de la majorité.

Donc, nous avons décidé de prendre notre temps et faire un bilan plus approfondi dans les mois avant les élections.

Joël LEFEBVRE et son équipe.

